

COMMUNE DE CUREMONT

**RENOVATION ENERGETIQUE BÂTIMENT MAIRIE : HUISSERIES
ENTREPRISE BERGEAL**

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieure à 214 000€,

Vu le projet de rénovation énergétique engagé par le Conseil Municipal qui a délibéré en faveur d'un projet global (DE60bis/24 du 29 octobre 2024) incluant un changement des huisseries extérieures de la partie mairie, ainsi que de la salle de réunion à l'étage et de quelques fenêtres dans le gîte,

Vu le vote du budget primitif 2025,

Considérant le résultat de la consultation sur simple devis demandé à 3 entreprises pour 11 fenêtres double-vitrages dont le résultat peut être détaillé comme tel :

ENTREPRISES	Montant HT	Montant TTC
SARL POULET	17 171.09€	20 605.31€
BERGEAL	18 585.10€	22 302.12€
BATIMAN BEX	15 190.15€	17 797.53€

Considérant les compétences techniques des candidats, leurs connaissances antérieures des locaux, les types de quincaillerie prévues, les finitions proposées par chacun, ainsi que la certification Qualibat nécessaire pour l'obtention de certaines aides,

D20/2025 - DECISION -

ARTICLE I : DECIDE d'accepter l'entreprise BERGEAL, sise 230 Impasse du Tournier, 19500 MEYSSAC, pour un montant total de **18 585.10€ HT soit 22 302.12€ TTC, pour la mise en place de 11 fenêtres double vitrage 4/20/6Fe peintes dans la même couleur que celles déjà existantes, avec dépose et repose de rejingots, raccords de plâtre et pose d'une ventilation**

ARTICLE II : DECIDE d'imputer ce montant à l'article 231 du budget 2025 au Programme 205 RENOVATION ENERGETIQUE CHAUFFERIE BÂTIMENT MAIRIE

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Trésorier de Beaulieu,
- Entreprise BERGEAL,
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 03/09/2025

Madame le Maire

Nelly GERMANE.

